

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
M. Jean-Pierre ARANJO.

**Délégations de vote :**

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.  
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**6 - CESSION DE LA PARCELLE A 612 SISE QUARTIER DU FAGET**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA rappelle que la commune a décidé de mettre en vente une partie de ses propriétés foncières n'ayant plus à ce jour d'utilité dans l'exercice de ses missions de service public, et notamment certains terrains agricoles.

La parcelle A 612 sise quartier du Faget, d'une superficie de 6978 m<sup>2</sup> est actuellement louée à Monsieur Jean-Louis COURREGES.

Par courriel du 9 septembre 2017, Monsieur COURREGES a manifesté son intérêt à acquérir la parcelle qu'il exploite.

Par avis en date du 23 novembre 2017, le service des Domaines a évalué la parcelle A 612 au prix de 1 100 €.

Par courriel du 27 novembre 2017, Monsieur COURREGES a accepté d'acquérir la parcelle au prix des Domaines.

Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement sur la cession de la parcelle A 612 à Monsieur Jean-Louis COURREGES au prix de 1 100 €.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de céder la parcelle A 612 – quartier du Faget, à Monsieur Jean-Louis COURREGES pour la somme de 1 100 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2017.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/12/2017

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017